
*Compte rendu AAPE : 1er Conseil Mairie des représentants des parents d'élèves
des écoles de Palaiseau le 19 Novembre 2020*

Rédactrice : Laetitia Houx

La réunion s'est déroulée en visioconférence pour des raisons sanitaires.

38 Participants :

- Grégoire de Lasteyrie (Maire de Palaiseau) (Présentiel)
- Mme Graveleau (Adjointe, Coordinatrice des affaires scolaires) (Présentiel)
- M. Monnot (Conseiller Municipal, santé et alimentation) (Visio)
- Adjointe au maire conseil d'école (visio)
- Mme Person (Adjointe, Ecologie et Culture) (visio)
- Mme Boulon (service entretien, restauration) (visio)
- 31 représentants des parents d'élèves des différentes écoles de Palaiseau (Visio)

La réunion s'est construite autour de la prise de parole du Maire sur les différents thèmes concernant les écoles, les questions envoyées en amont par les RPE et les différentes questions posées en direct dans la mesure du possible. Certaines questions sont donc restées sans réponse.

Les échanges avec les différents intervenants se sont faits principalement par l'intermédiaire du Chat de l'application Zoom avec quelques interventions orales.

Ce compte rendu ne tient pas compte du déroulement chronologique de la réunion mais est organisée en fonction des thèmes abordés.

1 Crise sanitaire et plan Vigipirate renforcé

1.1 Adaptation des mesures pour les enseignements

La mairie s'est adaptée au protocole sanitaire émis par l'éducation nationale en septembre puis renforcé au 2 novembre suite aux annonces du président de la République avec :

- L'obligation pour les élèves de plus de 6 ans de porter un masque. La mairie a fourni, à la rentrée du 2 novembre, 2 masques tissu et 1 masque jetable à chaque élève élémentaire des écoles de Palaiseau.
- Le protocole précise que le brassage doit être limité dans la mesure du possible.
- Il doit être mis en place des groupes classe dans la mesure du possible.
- Les directeurs sont libres d'échelonner les temps de récréation, les entrées des élèves...pour éviter le brassage.
- La consigne est d'au moins aérer 2 fois par jour et, si possible, toutes les 2h.

Du mobilier supplémentaire a été commandé pour améliorer la distanciation sociale notamment pour Jean Macé, Juliot Curie, et Etienne Tailhan.

Il est signalé que le port du masque devant les écoles n'est pas toujours respecté par les parents. La Mairie répond que des agents municipaux sont déployés pour effectuer des contrôles mais qu'ils ne peuvent pas contrôler tous les endroits en même temps, mais elle vérifiera qu'ils fassent des contrôles de préférence aux horaires d'ouverture des écoles.

1.2 Activités sportives et EMS

Les activités sportives scolaires et l'EMS sont maintenus.

Difficulté sur les effectifs encadrants en période de crise sanitaire, il n'est pas d'actualité d'augmenter l'accès à l'EMS.

1.3 Périscolaire

Le protocole sanitaire des centres de loisirs a très peu changé depuis septembre.

Il n'y a pas de restrictions particulières pour les animations périscolaires au sein des écoles. Chaque directeur des centres de loisirs décide des animations prévues. Par contre, suite au plan Vigipirate renforcé, toute sortie en dehors des écoles sont interdites. Le protocole Vigipirate renforcé actuel est celui de 2015.

Il n'y a pas de renforcement des activités sportives et culturelles dans le sens où ce sont les directeurs des centres de loisirs qui décident des activités en fonction du budget alloué.

Pour les élémentaires, les encadrants ne mangent plus avec les élèves sauf pour les AVS.

1.4 Entretien

Les surfaces en contact sont nettoyées au moins 1 fois par jour et plus selon les effectifs.

1.5 Transport (Idf Mobilité)

Il n'y a pas d'obligation légale pour imposer le port du masque dans les bus scolaires malgré l'impossibilité du respect des distanciations sociales. La mairie a fait remonter le sujet au ministère.

1.6 Cas Covid

Dans le cas d'un cas positif au Covid19 parmi le personnel de la Mairie, le service RH est chargé de prévenir les cas contacts, les directeurs et les familles sont informés qu'un agent a été testé positif.

En cas de suspicion, le protocole est le suivant : Isolement, RDV Médecin, Test covid. Le retour se fait après avis médical.

La Mairie s'adapte dans la mesure du possible aux remplacements du personnel mais nous dit qu'il est très difficile d'anticiper dans le cas où 8 à 12 personnes absentes simultanément dans une école. La Mairie essaye de réadapter au cas par cas, les effectifs par écoles. Dans le cas où elle n'est plus en mesure d'assurer le protocole sanitaire, une école peut être amenée à fermer.

2 Rentrée scolaire

Actuellement, il y a 3571 élèves à Palaiseau :

- - 15 élèves en maternelle
- + 50 élèves en élémentaire

Il y a eu, cette année, une fermeture de classe à Jean Moulin et une ouverture de classe à Jean Macé (élémentaire).

La Mairie a évité 2 fermetures de classe : Juliot Curie (élémentaire), Jean Macé (Maternelle),

Pour Caroline Aigle, une classe maternelle en moins mais une classe élémentaire en plus.

Concernant la circulaire de rentrée 2020, Palaiseau ne respecte pas les effectifs GS. Cette circulaire de la responsabilité de l'Education Nationale précise que cela est dans la mesure du possible, donc son respect n'est pas obligatoirement nécessaire. Sylvie (AAPE) précise, via le Chat, que celle-ci sera obligatoire à partir de 2022. Le Maire précise qu'il y a actuellement une tension concernant les effectifs des professeurs en Essonne et doute d'une mise en place à Palaiseau, du moins pas dans toutes les écoles.

La carte scolaire n'a pas été révisée cette année, celle de 2019 est applicable. Elle sera revue probablement l'année prochaine (à partir de mai-juin 2021, vote en décembre 2021), pour la rentrée 2022.

3 Grèves

Rappel : Les agents municipaux ne sont pas tenus de se déclarer en amont, donc il est difficile de garantir la tenue des services.

Le service minimum d'accueil est conditionné au 25% d'enseignants en grève minimum, or celui-ci dépend aussi du nombre de personnel municipal en grève le même jour.

La Mairie ne facture pas le Péri-scolaire même s'il n'y a pas eu de désinscription préalable.

4 Budget

Le Budget reste inchangé par rapport à 2019.

Budget de l'école, fonctionnement :

- 40€/élève élémentaire
- 35€/élève maternelle
- 60€/élève ULIS + 500€/Classe

+ budget patinette cette année

5 animateurs et agents d'entretien

Remplacements : difficulté de recruter des animateurs, le marché est très tendu actuellement avec la crise sanitaire.

6 ATSEM

La Mairie garde les mêmes règles sur les ATSEM que les années précédentes, à savoir : 1 ATSEM pour 25 PS et 1 ATSEM pour 50 MS, + 2 ATSEM « volantes » pour les remplacements de courtes durées. Les Directeurs sont libres d'aménager l'emploi du temps et la répartition des ATSEM dans toutes les classes de maternelle.

Les obligations légales sont à 1 ATSEM par école maternelle. Palaiseau a 42 ATSEM sur la commune dont 2 « volantes ».

Il n'y a pas de possibilité d'utiliser un carnet de liaison spécial ATSEM car les ATSEM sont sous la responsabilité de la Mairie et n'ont pas à avoir de contacts directs. Il est possible de contacter Stéphanie Pelade à la Mairie (Responsable enfance/Education) pour tout sujet concernant les ATSEM.

Dans le cas où les 2 ATSEM « volantes » assurent déjà un remplacement, la Mairie peut réorganiser les ATSEM afin de rééquilibrer les différentes écoles, avec une priorité aux PS. Le Maire rappelle que la ville fait un effort à maintenir les postes d'ATSEM. Il y a 6 ans, lors de la diminution de la dotation allouées aux communes,

certaines communes ont diminué leurs effectifs d'ATSEM. Au contraire Palaiseau a maintenu l'effectif et a renforcé son effectif. La ville pourra difficilement faire plus.

La charte des ATSEM est en cours de modifications. La Mairie s'engage à nous la fournir avant la prochaine réunion trimestrielle à la Mairie.

7 TAP

La liste des différentes activités TAP sont disponibles sur le portail Famille pour chaque période.

La durée des activités va être ajoutée dans cette liste.

8 Etude

Lors de l'Etude, les enfants identifiés à besoins sont pris en charge par des professeurs préférentiellement selon l'accord des enseignants volontaires.

Il a été demandé si, dans le cas où un enfant inscrit à l'Etude ne suit pas celle-ci (pas de vérification des devoirs), est-ce que les parents sont prévenus ? Le Maire a répondu qu'un enfant inscrit à l'Etude est directement amené à l'Etude.

La mairie requière le niveau bac pour le suivi de l'Etude.

9 Vacances de Noel

Les Centres de loisirs ouverts pour les Vacances de Noel :

- Maternelles : Louise Michel et Jean Moulin
- Elémentaires : Caroline Aigle

La Mairie reconnaît que le brassage dans les centres de loisirs lors des vacances de Noel est inévitable mais rappelle l'argument du ministère qui est : « c'est un choix que de mettre nos enfants ».

Il a été demandé à décaler la date limite d'inscription pour les prochaines vacances pour cause d'incertitudes sur le déconfinement. La Mairie étudie la question mais rappelle qu'il lui faut un délai (2-3 semaines) afin de mobiliser l'effectif encadrant nécessaire.

Il avait été demandé la possibilité d'inscrire les enfants par ½ journées aux centres de loisirs pendant les vacances. La Mairie est en cours d'étude pour cette possibilité.

10 Portail Famille

La fonction « dupliquer » pour l'inscription de fratries au périscolaire.

La Mairie tolère les inscriptions aux mercredis et vacances scolaires tardives en contactant directement le service Enfance, si cela n'est pas fréquent.

11 Travaux

Aucun n'est prévu pendant les vacances de Noel.

Des rendez-vous entre la Mairie et les directeurs écoles/périscolaire sont en cours pour prévoir les travaux de cet été. Les budgets alloués seront votés au conseil municipal de Mars-Avril. Les directeurs et RPE seront informés par lettre sur les travaux prévus.

Un RPE a demandé ce qu'il en était de l'amiante dans les écoles. Le maire a rappelé qu'il n'y avait pas de danger Amiante dans les bâtiments publics de Palaiseau. Plusieurs études sur des particules présentes dans l'air n'ont pas trouvé de particules.

Les sols contenant de la colle amiantée sont remplacés au fur et à mesure, mais ne présentent pas de danger de particules.

12 Sécurité aux abords de l'école

La mairie initie un travail sur la sécurité aux abords des écoles et reviendront vers les RPE quand celui-ci aura avancé.

Un RPE demande à la ville de s'engager sur l'interdiction des voitures aux abords de l'école sur un périmètre de 100 m pour des questions de sécurité et de pollution. La Mairie est d'accord sur le principe mais pense que les mentalités ne sont pas encore prêtes. Paris a fait ce pari mais le Maire rappelle que les habitants de Palaiseau vont encore majoritairement au travail en voiture contrairement aux Parisiens. A noter que l'école Anne Franck est pilote sur ce dispositif.

Le Maire rappelle le soutien de la ville à la création de pédibus en fournissant les gilets réfléchissants et les panneaux « attention pédibus ».

Le Maire a proposé de faire travailler le CME sur le sujet.

13 Projet Arborisation des cours d'école

Un projet va être initiée à la Mairie pour planter des arbres dans les cours d'école afin de permettre l'ombre et diminuer la surchauffe des bitumes. Les RPE seront associés par l'intermédiaire du conseil d'école. Ce projet se déploiera progressivement, école par école.

L'école Roger Ferdinand a émis le souhait d'être école pilote.

14 Classes numériques

Palaiseau comptait 15-16 classes numériques en 2019 avec tablettes personnelles. La ville a ajouté 5 classes supplémentaires en 2020.

Le budget de la ville ayant diminué de 1M€ en 2020 suite à la crise sanitaire, le Maire craint une nouvelle diminution budgétaire pour 2021 et rend difficile la prévision de l'obtention de tablettes supplémentaires en cas de confinement.

15 Questions diverses

Il a été demandé, selon l'article D-111-14, la possibilité d'obtenir une salle pour les réunions des RPE. Il n'y a pas de local mais il suffit de faire un courrier à la mairie : le préau est souvent utilisé par les RPE ou une salle municipale (mais pas en ce moment).

Lors des précédents conseils, il avait été émis le souhait d'un conseil des centres de loisirs. Le Maire est favorable à ce conseil mais n'a pas eu le temps, l'année dernière, de gérer ce sujet.

Il a été signalé des vols de matériels périscolaire à Caroline Aigle. La Mairie n'est pas au courant mais prends le point.